



**Arrêté n°5 portant organisation
de l'élection des représentants étudiants
au conseil d'administration
du centre régional des œuvres universitaires de Lille**

La rectrice de région académique Hauts-de-France
Rectrice de l'Académie de Lille
Chancelière des Universités

- **Vu** le code de l'éducation et, notamment, ses articles R822-1 et R822-12 ;
- **Vu** le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016,
- **Vu** le décret n°2016-1354 du 11 octobre 2016,
- **Vu** le décret n°2021-457 du 15 avril 2021,
- **Vu** l'arrêté du 13 novembre 2023,
- **Vu** la circulaire du 15 novembre 2023,
- **Vu** l'arrêté rectoral du 22 novembre 2023 relatif à la composition de la commission électorale du CROUS de Lille ;
- **Vu** les arrêtés rectoraux du 30 novembre 2023 modifiés relatifs à la composition de la liste des étudiants électeurs et éligibles et à l'institution du collège électoral,
- La commission électorale ayant été consultée le 17 janvier 2024 ;

ARRETE

Article 1 : dans le cadre de l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de l'académie de Lille qui aura lieu du 6 février au 8 février 2024, les listes de candidats suivantes sont déclarées recevables :

- « InterAsso : Inter'Actifs »,
- « Bouge ton CROUS avec GALILLE et tes associations »,
- « UNI la droite étudiante ! »
- « Vote UNEF et assos : Face à Macron qui nous précarise : pour 1200€ par mois, le retour du repas à 1€ et des logements pour tout.te.s ! »
- « Union Etudiante contre la précarité et l'extrême droite »
- « Active ton CROUS ».

Article 2 : la commission électorale instituée par l'arrêté rectoral du 22 novembre 2023 est présidée par la rectrice de région académique ou, en son absence, par son représentant.

Article 3 : la commission électorale est composée ainsi qu'il suit :

Représentants du CROUS de Lille:

Représentants titulaires

- Monsieur Emmanuel PARISIS
- Monsieur Laurent SOUCHEYRE
- Madame Annick DORTU
- Monsieur Belkacem CHERIK
- Madame Aurélie DUBOIS

Représentants suppléants

- Madame Séverine DELIESSCHE
- Madame Jennifer BETTE
- Madame Flavie GOUILLIART
- Monsieur Fabrice LELEU
- Madame Estelle DAPPRIMEE

Représentants des organisations étudiantes représentatives :

Représentants titulaires

- Monsieur Samuel DAMON, représentant « Interasso »,
- Monsieur Loris PHILIPPON, représentant de « Bouge ton CROUS »,
- Monsieur Mathéo TESSA, représentant « UNI »,
- Madame Line MARAGE, représentante « UNEF »,
- Monsieur Léo MENAGER, représentant « Union Etudiante »
- Monsieur Ziad ZOUARHLI, représentant « Active ton CROUS ».»,

Représentants suppléants

- Monsieur Julien DEMUN, représentant « Interasso »,
- Madame Manon LESCURE, représentante « Bouge ton CROUS »,
- Monsieur Rubens STRACHAN, représentant « UNI »,
- Monsieur Cyprien ASSEH, représentant « UNEF »,
- Madame Véronique KONG, représentante « Union Etudiante »,
- Madame Yasmine EL HAOUECH, représentante « Active ton CROUS ».

Article 4 : le présent arrêté sera publié sur le site internet du CROUS de Lille.

Article 5 : le directeur général du CROUS de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 17 janvier 2024



Valérie CABUIL